

COMMUNE D'ARMOY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2008

Présents – MM CHAUSSEE Daniel - CETTOUR-BARON Thérèse – CORSANO Marcel – DILIN Patricia – CAMBUZAT Catherine – COMTE Bernard – RUFIN Danièle - WURRY Eugène.

Arrivé en retard – M. VITTOZ Jean

Absents excusés – MM. G'STALTER Raynald – JANNOT Albert – ROUGE Michel

Absent non excusé – M. KURTZ Sylvain

En préambule, Daniel CHAUSSEE constate que les comptes rendus du conseil municipal sont régulièrement contestés. Il rappelle que les secrétaires s'acquittent correctement de leur travail et souhaite donc, pour cette séance, qu'un élu rédige le procès-verbal et le compte rendu. Bernard COMTE déclare qu'il s'agit nullement de juger le travail du secrétariat, mais de demander la conformité du compte rendu avec le procès-verbal, pour rendre compte correctement des débats. Patricia DILIN précise qu'elle est intervenue dans le même but. Daniel CHAUSSEE comprend l'esprit de ces remarques et propose à Patricia DILIN d'être secrétaire de séance, ce qu'elle refuse catégoriquement. Bernard COMTE accepte de tenir ce rôle.

Le Conseil Municipal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Bernard COMTE, comme secrétaire de séance et Madame Sylvie PLANCHAMP, secrétaire de mairie, comme auxiliaire.

Monsieur le Maire déplore les actes de vandalisme touchant le parvis de l'église et la « maison SANSONNET » : il informe les élus d'un dépôt de plainte à la Gendarmerie de THONON.

Comptes administratif et de gestion 2007

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion, dressés par le comptable de la commune ainsi que les comptes administratifs de l'année 2007, présentés par Monsieur le Maire (le maire s'étant retiré lors du vote), des différents budgets communaux, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET SERVICE CAVEAUX

Section d'Investissement

Dépenses	0.00 €
Recettes	1 021.30 €
Résultat de l'exercice (excédent)	1 021.30 €
Résultat d'exécution N-1 (déficit)	- 8 169.75 €
Résultat de clôture (déficit)	- 7 148.45 €
Reste à réaliser (solde excédentaire)	7 148.45 €
Résultat cumulé	0.00 €

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Dépenses	387 724.41 €
Recettes	583 636.73 €
Résultat de l'exercice (excédent)	195 912.32 €
Résultat d'exécution N-1 (excédent)	576 976.52 €
Résultat de clôture (excédent)	772 888.84 €

Section d'investissement

Dépenses	518 293.79 €
Recettes	602 290.28 €
Résultat de l'exercice (excédent)	83 996.49 €
Résultat d'exécution N-1 (déficit)	- 57 442.22 €
Résultat de clôture (excédent)	26 554.27 €
Reste à réaliser (solde)	- 172 358.00 €
Résultat cumulé (déficit)	- 145 803.73 €

Affectation du résultat de fonctionnement

Le Conseil Municipal, considérant que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2007 doit être affecté pour être repris au budget primitif 2008 ; que le besoin de la section d'investissement doit être couvert en priorité c'est-à-dire 145 803.73 €, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement, soit 772 888.84 €, de la façon suivante :

Section de fonctionnement	627 085.11 €
Section d'investissement	145 803.73 €

Demande d'acquisition foncière

Mr et Mme MILETTO Daniel souhaitent acquérir la parcelle cadastrée AD 124, d'une contenance de 42 m², sise au chef lieu, jouxtant leur propriété et appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal n'est pas opposé à cette cession mais pense qu'il serait préférable d'attendre le projet définitif d'aménagement de la grange « Grobel », avant de prendre une décision. Il décide donc à l'unanimité de surseoir à statuer.

Lotissement de Lonnaz – Demande de cession de la voirie

Un lotissement de dix lots, dénommé « Les Prés de Lonnaz », est en cours de viabilité au lieu-dit « Sur Lonnaz ». L'association syndicale interroge l'assemblée délibérante sur une éventuelle cession gratuite des parties communes du lotissement au profit de la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal pense que cette demande mérite d'être étudiée sérieusement, avec les conséquences que cela implique. Il décide donc à l'unanimité d'ajourner ce dossier.

Ancien dépôt de déchets verts

Monsieur le Maire précise que Bernard COMTE a demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour et lui demande ce qu'il souhaite. Celui-ci répond qu'après la visite, deux ans auparavant, avec Daniel CHAUSSEE et Marcel CORSANO, aucun travail n'a été réalisé par les employés du SIVOM.

Daniel CHAUSSEE déclare qu'il ne faut pas confondre la réhabilitation avec le soutènement aval du dépôt et le dégagement du chemin. La réhabilitation nécessite une intervention de la D.R.I.R.E. et ne peut se régler 15 jours avant la fin du mandat, alors que ce site a été alimenté pendant des décennies. Il relate l'historique des décisions depuis une vingtaine d'années.

Bernard COMTE se félicite d'entendre parler d'une réhabilitation sous contrôle de la D.R.I.R.E. Il rappelle ses interventions en conseil municipal et commissions, déjà lors du précédent mandat, pour :

- supprimer le brûlage, limiter et contrôler les apports (notamment ceux déposés régulièrement par la commune pour recouvrir les ordures puis les végétaux)
 - accélérer la fermeture du dépôt
 - rappeler l'impact négatif de la proximité avec le G.R. 5 et le projet de boucle de la plâtrière.
- La forte pente et la proximité du ruisseau des Moilles lui font craindre un glissement vers l'aval.

Daniel CHAUSSEE informe que le Contrat de Rivières des Dranses, en projet, prévoit la réhabilitation des décharges du bassin versant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite que cet ancien dépôt, s'il est répertorié, soit réglé dans le cadre du Contrat Rivière.

Sécurisation du Hameau de l'Ermitage

Monsieur le Maire tient à rappeler que ce projet concerne l'ensemble de l'Ermitage. Il expose que l'avis d'appel public à la concurrence, concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation de ce hameau, a été publié le 17 janvier 2008, conformément à la décision du conseil municipal du 25 septembre 2007. Ce marché étant passé selon la procédure adaptée, avec délégation au maire pour l'attribution, la commission technique a ouvert les plis le 11 février 2008. Etaient présents Daniel CHAUSSEE, Thérèse CETTOUR-BARON, Sylvie PLANCHAMP comme secrétaire de séance et Eric LEDEZ en tant que consultant. Compte tenu du nombre d'absents, une nouvelle réunion a eu lieu le 13 février 2008.

Daniel CHAUSSEE, donne lecture des procès verbaux et annonce que la commission a choisi le bureau d'études Den Hengst de Thonon-les-Bains, compte tenu essentiellement de ses références. Le montant de la maîtrise d'œuvre s'élève à 6 % de l'estimation des travaux, soit 51 000 € HT. Il explique que les crédits correspondants ne sont pas inscrits au budget communal, le marché sera donc signé après le vote du budget primitif par la nouvelle équipe municipale.

Bibliothèque municipale – Bilan 2007

Thérèse CETTOUR-BARON remet à chacun le rapport d'activités 2007, qui est disponible au secrétariat de mairie. **L'assemblée approuve à l'unanimité ce bilan.**

Questions diverses

Monsieur le Maire s'étonne que certains sujets soient évoqués en fin de mandat, il tient à préciser les éléments suivants :

Projet de carrière – Suite à certains dires, Daniel CHAUSSEE affirme clairement et nettement qu'il n'y a pas et qu'il n'y a jamais eu de projet de carrière sur le territoire de la commune, durant ce mandat. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette affirmation.

Rectification du virage de Planaise – Après recherche, Monsieur le Maire expose qu'on retrouve trace de ce projet en 1987. En début de mandat, le conseiller général avait informé le conseil municipal que, dans le cadre de l'amélioration du réseau routier du canton, il avait évoqué la possibilité de rectifier le virage de Planaise. Mais, compte tenu du « traumatisme » de la commune, quant au projet de carrière, il avait demandé l'ajournement du projet.

En 2004, suite à la découverte de forages dans un champ situé au-dessus du virage concerné, Daniel CHAUSSEE rappelle qu'il avait demandé des explications au conseil général et à Monsieur le conseiller général sur l'origine de ces forages. Il a été confirmé, lors d'une réunion tripartite (conseil général, conseiller général, commune), qu'il existait bien un projet de rectification du virage, se déclinant en trois versions :

- un simple aménagement du virage
- un aménagement plus conséquent, coupant le virage
- un projet plus important, débutant en amont du chemin de Planaise pour se terminer vers l'entrée de la Route vieille d'Armoy

Ces projets, de la seule initiative du conseil général, à l'exclusion de tout autre intervenant, ont été présentés au conseil municipal d'Armoy le 13 décembre 2004 et ensuite « enterrés ». Ce n'était à l'époque que des réflexions et il n'y a jamais eu d'intérêts communaux ou autres.

Monsieur Frédéric ZORY a confirmé l'abandon de ces projets, par lettre en date du 22 février 2008.

Bernard COMTE rétorque qu'ayant participé à la réunion du 22.09.04, et sans nouvelles de ce projet, il a interrogé le Maire lors de la réunion du 29 janvier 2008 et Frédéric ZORY par courriel le 21 février 2008. Il lui paraît normal de s'enquérir des projets pouvant se réaliser sur le territoire de la commune et il rappelle les chiffres communiqués par M. MORAND du conseil général le 22.09.04 :

- aménagement minimum, sur 180 ml : 8 200 m3 de déblais
- élargissement 2 virages consécutifs, sur 480 ml : 22 300 m3 de déblais
- rectification importante, sur 430 ml : 90 000 m3 de déblais.

Parvis de l'église - . Les membres présents prennent connaissance de l'achèvement des travaux du parvis de l'église : la réception est prévue le 28 février 2008 à 11 h.
Bernard COMTE demande si les bornes posées, ne risquent pas de gêner l'accès au presbytère lors de travaux : le Maire répond que le passage est de 5 m et qu'il appartiendra aux futurs élus de décider d'un déplacement éventuel.

Escalier commerces/RD26 – La plate-forme, au niveau de la route départementale, a été modifiée sur demande du conseil général.

Ruisseau des Moilles – Bernard COMTE rappelle sa précédente intervention et souhaite qu'un courrier soit adressé à la C.C.C.L. et au SYMASOL pour les alerter de l'érosion importante constatée sur le Ruisseau des Moilles, depuis l'arrivée de la totalité des eaux pluviales du chef-lieu.

La Plâtrière - Bernard COMTE informe l'assemblée de sa rencontre prochaine avec Albane VILLECOUR, de la communauté de communes des Collines du Léman et une journaliste qui souhaite insérer un article sur la plâtrière dans « l'almanach des pays de Savoie ».

Guide du Patrimoine – La prochaine réunion du groupe de travail, chargé de l'élaboration du guide du patrimoine d'Armoys, est prévue le **mercredi 26 mars 2008 à 14 h 30**. Un avis sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres, pour inviter les administrés à partager photographies, documents, témoignages, anecdotes, souvenirs, etc...